



Louis-Pascal LEBARGY
Maire

DECISION DU MAIRE N°11/2026

Objet : Marché passé en procédure adaptée – Avenant n° 1 - Lot n°9 -2025 M25.01 – SARL CARROBAT C
Travaux de réhabilitation d'un ancien local commercial en un pôle multi-activités – Modification du
marché n°1.

Le Maire de BAUVIN,

Vu l'article L. 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 30 mars 2026, portant délégation à Monsieur le Maire de Bauvin pendant la durée de son mandat, visant toutes opérations liées à la passation des marchés et des contrats,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-4 du Code de la Commande Publique qui attribuent le lot 9 (carrelage) du marché repris en objet à l'entreprise SARL CARROBAT C – 488 Delorme 59490 SOMAIN – SIRET 492 380 928 000 27,

Vu l'article R. 2194-7 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité d'établir un avenant en vue de la réalisation d'une chape en ciment traditionnelle, en remplacement du support existant, en raison des dégradations constatées lors de la dépose du carrelage existant.

DECIDE

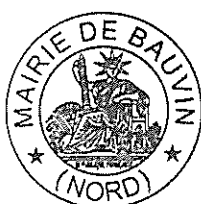
Article 1 : de conclure un avenant avec le titulaire du marché, SARL CARROBAT C – 488 Delorme 59490 SOMAIN – SIRET 492 380 928 000 27,

Article 2 : Le montant de l'avenant n°1 est de 2 340, 00 € HT;

Article 3 : Cette modification induit une augmentation – 7, 2 % par rapport au marché de base et porte le montant du marché à 34 840 € HT ;

Article 4 : Cette décision est soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.



Bauvin, le 04/05/2026,
Le Maire,
Louis Pascal LEBARGY



Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

Devis n° D-20260400018
ID : 059-215900523-20260504-2026A05040001-AU

Date : 28-04-2026

SAS CARROBAT C

512 rue Philibert Delorme

ZI La Renaissance

59490 SOMAIN - France

Tel : 0327950950

Email : travaux@carrobatc.fr

COMMUNE DE BAUVIN

35 rue Jean Jaurès

59221 BAUVIN

France

N/C

21590052300014

Objet : BAUVIN - REALISATION D'UNE CHAPE FLUIDE EN REMPLACEMENT DU RAGREAGE SOUS LE CARRELAGE

Désignation	Qté	PU HT	TVA	Total HT
<u>Le présent devis comprend la réalisation d'une chape ciment traditionnelle en remplacement du support existant, après démolition du complexe de sol.</u>				
Suppression du ragréage fibré forte épaisseur initialement prévu, remplacé par la réalisation d'une chape ciment traditionnelle	-104,00 m²	10,00	20,00 %	-1 040,00 €
Réalisation d'une chape ciment traditionnelle dosée à 300-350 kg/m³, épaisseur moyenne de 6 cm, comprenant préparation du support, mise à niveau, tirage à la règle, finition lissée et cure.	104,00 m²	26,00	20,00 %	2 704,00 €
Plus-value pour surépaisseur de chape de 2 cm (8cm au total)	104,00 m²	6,50	20,00 %	676,00 €

Base HT	Taux	TVA
2 340,00 €	20,00 %	468,00 €

Total HT	2 340,00 €
Total TVA	468,00 €
Total TTC	2 808,00 €

Date d'échéance : 28-04-2026 (A réception)

Durée de validité : 30 jours

Taux de pénalité : En cas de retard de paiement, application d'intérêts de 3 fois le taux légal selon la loi n°2008-776 du 4 août 2008.

En cas de retard de paiement, application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ selon l'article D. 441-5 du code du commerce.

Mode de paiement : Virement

NET A PAYER	2 808,00 €
--------------------	-------------------

Bon pour accord le : 04/05/2026

Signature

Commentaires :

Titulaire du compte : CARROBAT C SAS

Domiciliation du compte : CE LENS

RIB : 16275107000800040904242

IBAN : FR76 1627 5107 0008 0004 0904 242

BIC : CEPAPRPP627